

POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE,
en charge de la protection sociale généralisée,
de la prévention et de la famille

DIRECTION DE LA SANTE

APPEL D'OFFRES DE FOURNITURE

APPEL D'OFFRE OUVERT POUR :

Fourniture et mise en service d'équipements pour le bloc opératoire et le bloc obstétrical de l'hôpital de Uturoa (île de Raiatea).

Date d'envoi à la publication : Lundi 19 mars 2018

Date limite de réception des offres : le vendredi 6 avril 2018 avant 14H30

AVIS D'APPEL D'OFFRES A LA CONCURRENCE

*Marché de fournitures passé par la Polynésie française,
Ministère des solidarités et de la santé, en charge de la protection sociale généralisé, de la prévention et de la famille*

ARTICLE 1 – INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHETEUR PUBLIC

L'acheteur public est la Polynésie Française, pour le compte de la Direction de la Santé, 58 rue des Poilus Tahitiens B.P.611 98713 PAPEETE TAHITI

L'organisme acheteur, auprès duquel des informations de tout type peuvent être obtenues est le Service Biomédical de la Direction de la Santé, Motu uta, tél. 40.54.21.09. Email : service.biomedical@sante.gov.pf.

L'autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché public est le Dr Jacques RAYNAL, Ministre des Solidarités et de la Santé, en charge de la protection sociale généralisée, de la prévention et de la famille.

ARTICLE 2 – OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

1. Catégorie de prestation

Le présent appel d'offres entre dans la catégorie des marchés publics de fourniture.

Nomenclature SBM : Equipement pour bloc opératoire

Nomenclature selon le vocabulaire commun pour les marchés publics de la Commission européenne adopté par le règlement (CE) n° 213/2008 :

CODE CPV	DESIGNATION
33192230-3	TABLE D'OPERATION
33192150-8	LIT SPECIALISE

2. Objet

Le présent marché a pour objet la fourniture et la mise en service d'équipements pour le bloc opératoire et le bloc obstétrical de l'hôpital de Uturoa (Ile de Raiatea).

ARTICLE 3 – FORME DU MARCHE

Le marché public est passé en application de l'article LP. 223-2 du code polynésien des marchés publics

ARTICLE 4 – DECOMPOSITION EN LOTS

La consultation est décomposée en 2 lots :

LOT	DESIGNATION	Qté
1	TABLE OPERATOIRE	1
2	TABLE D'ACCOUCHEMENT	1

ARTICLE 5 – TYPE DE PROCEDURE

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article LP. 321-1. du Code Polynésien des Marchés Publics approuvé par la loi de pays N°LP 2017-11 LP/APF du 23/05/17.

Conformément aux modalités de la procédure adaptée, l'acheteur public pourra négocier (sur tous les éléments de l'offre et le prix) avec les candidats ayant présenté une offre.

ARTICLE 6 – CONDITION DE PARTICIPATION – PIECES A FOURNIR POUR LES CANDIDATS

Les soumissionnaires devront fournir les pièces justificatives et documents conformément à l'article 8 du règlement de consultation (RC).

ARTICLE 7 – CRITERES D'ATTRIBUTION

Les offres seront analysées et jugées au terme d'un classement prenant en compte les critères ci-dessous. Chaque critère sera pondéré de la manière suivante :

CRITERE	PONDERATION
Valeur technique du matériel	60 points
Prix	30 points
Qualité du service-après-vente et frais de maintenance	10 points

ARTICLE 8 – DELAIS DES OFFRES

8.1 Date limite de réception

Elles devront être remises contre récépissé au Service Biomédical de la Direction de la Santé au plus tard le **vendredi 6 avril avant 14h30**.

8.2 Délais de validé des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent cinquante (150) jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 9 – CONDITION DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront remises sous double enveloppe conformément à l'article 14 du règlement de consultation (RC).

ARTICLE 10 – ADRESSES

9.1 Renseignements administratifs et techniques :

Après du secrétariat du Service Biomédical de la Direction de la Santé, Motu uta, tél. 40 54 21 09. service.biomedical@sante.gov.pf

9.2 Retrait du dossier de consultation

Les documents de la consultation peuvent être examinés au Service Biomédical de la Direction de la santé à Motu uta. Le dossier de consultation est remis gratuitement à l'entreprise.

9.3 Remise des offres

L'enveloppe contenant le dossier complet sera :

- déposée au secrétariat contre récépissé au secrétariat du Service Biomédical , Motu Uta, ouvert du lundi au vendredi de 8 heures à 14 heures. Tél. : 40.54.21.09.
- envoyées par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**SERVICE BIOMEDICAL DE LA DIRECTION DE LA SANTE
BP 9835 Motu uta, 98715 Papeete –Tahiti (Polynésie française)**